



Affiché le 19 mai 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 12 MAI 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un, le douze mai à seize heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 5 mai 2021, se sont réunis, Hôtel communautaire - Salle Martine Canapa - 2 rue Blaise Pascal à COGOLIN (83310), sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 16 h 00.

Membres présents :

Vincent MORISSE
Marc Etienne LANSADE
Philippe LEONELLI
Anne-Marie WANIART
Alain BENEDETTO
Bernard JOBERT
Thomas DOMBRY
Stéphan GADY

Laurent GIUBERGIA
Jean PLENAT
Sylvie SIRI (*absente à la
délibération n°1*)
Christophe ROBIN
Gilbert UVERNET
Patrick HERMIER
Didier SILVE
Frédéric CARANTA

Catherine HURAUT
Patricia AMIEL
Jean-Maurice ZORZI
Véronique LENOIR
Michel PERRAULT (*absent à la
délibération n°1*)
Frédéric BLUA

Membres représentés :

Roland BRUNO donne procuration à Patricia AMIEL
Céline GARNIER donne procuration à Christophe ROBIN
Sylvie GAUTHIER donne procuration à Philippe LEONELLI
Philippe BURNER donne procuration à Philippe LEONELLI
Audrey RONDINI-GILLI donne procuration à Gilbert UVERNET
Christiane LARDAT donne procuration à Marc Etienne LANSADE
Jacki KLINGER donne procuration à Gilbert UVERNET
Patricia PENCHENAT donne procuration à Marc Etienne LANSADE
Mireille ESCARRAT donne procuration à Patrick HERMIER
Anne KISS donne procuration à Alain BENEDETTO
Catherine BRUNETTO donne procuration à Frédéric BLUA
Lucie LAFEUMA donne procuration à Thomas DOMBRY
Jennifer DUBAS-PICHON donne procuration à Stéphan GADY
Aline CHARLES donne procuration à Laurent GIUBERGIA
Cécile LEDOUX donne procuration à Vincent MORISSE
Michel LE DARD donne procuration à Vincent MORISSE
Julienne GAUTIER donne procuration à Véronique LENOIR
Thierry GOBINO donne procuration à Véronique LENOIR
Isabelle CARBON donne procuration à Jean-Maurice ZORZI
Maxime ESPOSITO donne procuration à Jean-Maurice ZORZI
Michèle DALLIES donne procuration à Bernard JOBERT
Valérie MORA donne procuration à Patrick HERMIER

Membre excusé : Franck THIRIEZ

Secrétaire de séance : Mme Véronique LENOIR

Délibération n° 2021/05/12-01

OBJET : Modification des représentants des commissions thématiques intercommunales pour la commune de La Mole

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'ABROGER partiellement la délibération n° 2020/10/12-03.

Article 3 :

DE PROCLAMER, pour la commune de la Mole, les conseillers communautaires et municipaux suivants élus membres des commissions thématiques intercommunales, conformément au tableau ci-après :

Commune	Commission	Membre titulaire	Membre suppléant
La Mole	Transition écologique, développement durable, énergies nouvelles, GEMAPI Maritime	Patrice CHAPPUIS	Fabien CODOU
La Mole	Tourisme, Evènementiel	Sophie BARDOLLET	Patrice CHAPPUIS
La Mole	Développement économique, emploi, politique des transports et déplacements	Stéphan GADY	Patrice CHAPPUIS

Article 4 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2021/05/12-02

OBJET : Attribution du marché n° AO21006 de maintenance du parc automobile et matériels mécaniques

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché alloti de maintenance du parc automobile et matériels mécaniques avec :

- Pour le lot n°1, VINCENT TTSM.
- Pour le lot n°4, SEGGA.
- Pour le lot n°8, SEGGA.
- Pour le lot n°9, TRVS.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget principal et budgets annexes « DMA », « Eau-DSP » et « Régie du service de l'eau potable » de l'exercice 2021 et suivants, au chapitre 011, articles 61551, 61558 et 60632.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2021/05/12-03

OBJET : Recrutement de sept agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié au fonctionnement du centre de vaccination COVID-19

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE CRÉER sept emplois non permanents à temps complet d'agents administratifs pour une durée de 3 mois. La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient, à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Article 3 :

DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs, comme suit :

Budget principal :

Création de poste	Nombre de poste	Observation
Adjoint administratifs à temps complet (Accroissement temporaire)	+5	Postes agents administratifs pour le centre de vaccination COVID.
Rédacteurs à temps complet (Accroissement temporaire)	+2	Postes agents de coordination administrative pour le centre de vaccination COVID

Article 4 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget principal 2021 au chapitre 012.

Article 5 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2021/05/12-04

OBJET : Bilan de la concertation publique organisée dans le cadre de la modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale du Golfe de Saint-Tropez

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPROUVER le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre l'arrêté de modification du SCoT du Golfe de Saint-Tropez, aux termes de l'article L. 143-33 du Code de l'urbanisme.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à afficher la présente délibération pendant un mois au siège de la Communauté de communes ainsi que dans les douze mairies des communes membres, et de faire mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département, aux termes de l'article R. 143-15 du code de l'urbanisme.

Article 4 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

La séance est levée à 16h25.

Le Président,

Vincent MORISSE